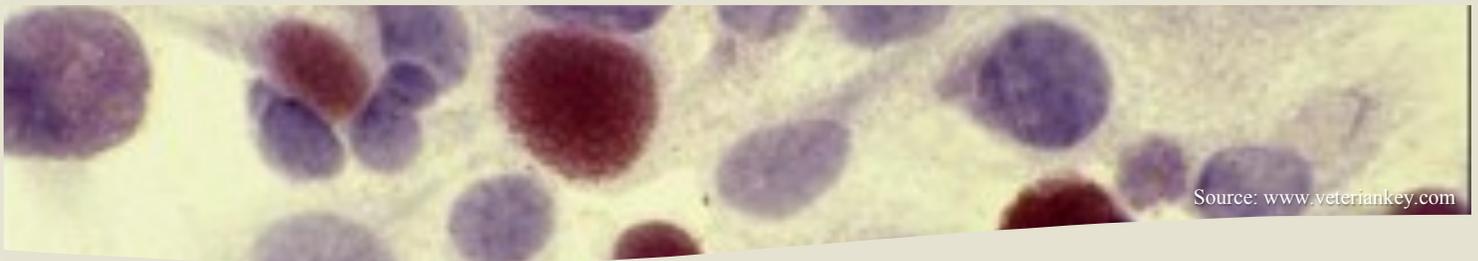


FICHES AVORTEMENTS CHLAMYDIOSE

●● Ovins et caprins



www.cepoq.com



Source: www.veteriankey.com

LA CHLAMYDIOSE EST UNE MALADIE CONTAGIEUSE D'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DANS LA PLUPART DES PAYS. D'ORIGINE BACTÉRIENNE, ELLE EST RESPONSABLE D'AVORTEMENTS ENZOOTIQUES CHEZ L'OVIN ET LE CAPRIN.

AGENT EN CAUSE ●●

La maladie est causée par une bactérie appelée *Chlamydia abortus*. Cette condition peut avoir des répercussions économiques majeures dans la plupart des régions, particulièrement là où les élevages sont intensifs.

TRANSMISSION ●●

Les animaux s'infectent par les voies orale, respiratoire ou conjonctivale. Les femelles infectées excrètent de nombreuses particules infectieuses au moment de l'avortement, de la mise bas et lors de l'œstrus. L'agent causal se retrouve alors dans le placenta et les liquides fœtaux des femelles qui avortent. L'excrétion débute quelques heures avant l'avortement et se poursuit pendant deux à trois semaines, contaminant ainsi le milieu qui devient la principale source d'infection pour les autres femelles. L'excrétion urinaire et fécale persiste plus longtemps, mais elle est moins importante.

SIGNES CLINIQUES ●●

Les avortements s'observent surtout au cours des 2 à 3 dernières semaines de la gestation à la suite d'une infection du placenta. Des mortinaissances et la naissance d'agneaux-chevreaux chétifs et faibles sont aussi possibles. Les femelles contaminées restent la plupart du temps asymptomatiques. Indépendamment du moment de l'infection, la bactérie ne devient active et n'occasionne des lésions placentaires et utérines que dans les derniers mois de gestation.

Si l'infection est très tardive ou se produit alors que la femelle n'est pas gestante, la bactérie entre dans une phase de latence jusqu'à la gestation suivante où l'avortement a de fortes chances de se produire. Les femelles infectées développent une immunité, mais peuvent excréter la bactérie pendant quelques semaines (voire plus) après l'avortement ou la mise bas.

DIAGNOSTIC ●●

Il est avantageux de soumettre au laboratoire avorton et placenta pour déterminer la cause exacte de l'avortement. Le test PCR réalisé au laboratoire est un bon outil pour confirmer un diagnostic lésionnel. Ceci facilitera le choix de la stratégie de prévention et de contrôle et évitera les utilisations non-judicieuses de médicaments.

TRAITEMENT ●●

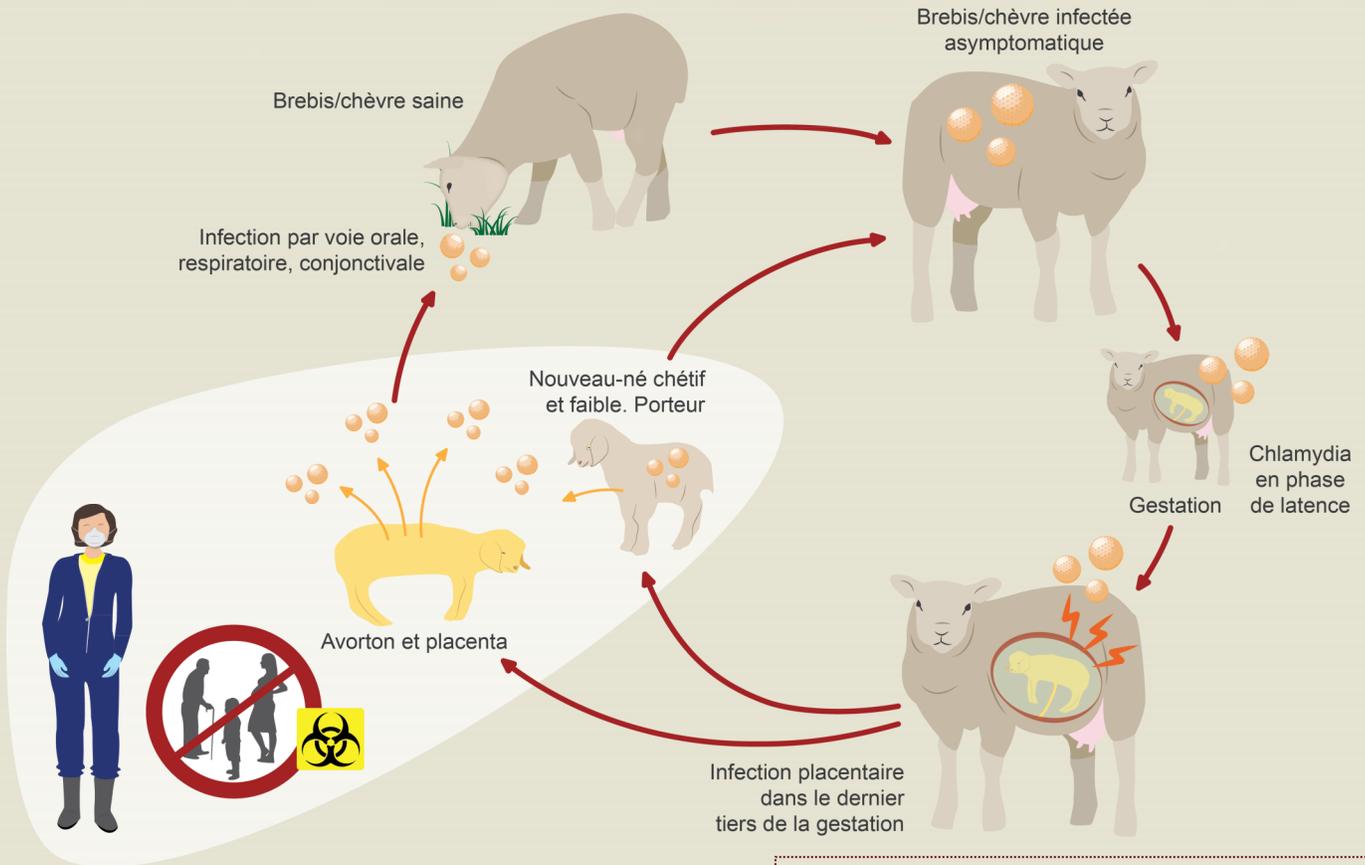
L'administration d'oxytétracycline aux brebis ou aux chèvres à partir de la mi-gestation permet de diminuer le nombre d'avortements. Cependant, ce traitement ne diminue pas la quantité de bactéries excrétées lors de la parturition. Les chèvres et les brebis étant des ruminants, on devrait utiliser de préférence les tétracyclines en injection. Il faut toutefois réserver cette approche thérapeutique aux situations où le diagnostic a été confirmé en laboratoire pour éviter d'engendrer le développement de résistance aux antibiotiques. La vaccination des femelles (un vaccin qui n'est homologué que pour les ovins) avant la saillie est possible, mais ne permettrait pas de diminuer l'excrétion de la bactérie, donc la charge bactérienne dans l'environnement.



QUELQUES FAITS CONCERNANT LA CHLAMYDIOSE :

- ◆ En général, *Chlamydia* peut survivre de quelques semaines à plusieurs mois dans l'environnement;
- ◆ Les avortements peuvent toucher jusqu'à 30 % des brebis et des chèvres du troupeau.

Schéma de la contamination par la bactérie *Chlamydia abortus*



PRÉVENTION ET CONTRÔLE ●●

- ◆ Isolement des femelles ayant avorté pour au moins trois semaines;
- ◆ Les animaux isolés devraient être les derniers du troupeau à être manipulés dans la routine quotidienne. Les vêtements et bottes portés pour leurs soins devraient être changés avant d'être portés avec des animaux sains;
- ◆ Retirer rapidement les produits de mise bas/avortement (placenta, avortons, litière souillée) des enclos;
- ◆ Disposer adéquatement de ceux-ci pour éviter l'ingestion par des carnivores et la propagation de la bactérie dans l'environnement;
- ◆ Nettoyer et désinfecter les parcs et le matériel utilisé entre chaque groupe de mise bas;
- ◆ Garder les agnelles/chevrettes à part du troupeau adulte jusqu'après leur première mise bas (le plus longtemps possible);
- ◆ Utiliser un mâle sain pour les saillies des femelles saines.

ATTENTION ZONOSE!

LA CHLAMYDIOSE ASSOCIÉE À *CHLAMYDIA ABORTUS* EST UNE ZONOSE RARE.

Chez l'humain, elle peut se traduire par des symptômes pseudo-grippaux et peut provoquer des avortements chez les femmes enceintes.

PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION AUX HUMAINS ●●

- ◆ Manipulation et destruction des produits de mise bas (ou avortement) de façon sécuritaire (port de gants jetables et de masque N-95, usage de sacs de poubelle);
- ◆ Limiter l'accès aux installations par les visiteurs durant les périodes de mise bas (interdire en période d'avortements), en particulier aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux personnes dont le système immunitaire est affaibli;
- ◆ Interdire la consommation d'aliments et de boissons à l'intérieur de la ferme.

AMÉLIORER LES MESURES D'HYGIÈNE À LA FERME :

- ◆ Lavage des mains après avoir été en contact avec du matériel ou un animal contaminé;
- ◆ Changement de vêtements et de bottes infectés;
- ◆ Laver séparément les vêtements de ferme (eau chaude);
- ◆ Éviter de porter ces vêtements dans la maison ou dans des lieux publics.

*** Ces mesures sont particulièrement IMPORTANTES en période de mise bas ou d'épisodes d'avortements ***

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec